

BÉGARD | BELLE-ISLE-EN-TERRE | BOURBRIAC | BRÉLIDY | BULAT-PESTIVIEN | CALANHEL | CALLAC | CARNOËT | COADOUT | DUAULT
GRÂCES | GUINGAMP | GURUNHUEL | KERFOT | KERIEN | KERPERT | KERMOROC'H | LANDEBAËRON | LA CHAPELLE-NEUVE | LANLEFF
LANLOUP | LOC-ENVEL | LOHUEC | LOUARGAT | MAËL-PESTIVIEN | MAGOAR | MOUSTÉRU | PABU | PAIMPOL | PÉDERNEC | PLÉHÉDEL
PLÉSIDY | PLOËZAL | PLOUBAZLANEC | PLOUZÉC | PLOUGONVER | PLOUISY | PLOUMAGOAR | PLOURAC'H | PLOURIVO | PLUSQUELLEC
PLOUËC-DU-TRIEUX | PONT-MELVEZ | PONTRIEUX | QUEMPEL-GUÉZENNEC | RUNAN | SAINT-ADRIEN | SAINT-AGATHON | SAINT-
CLET | SAINT-LAURENT | SAINT-NICODÈME | SAINT-SERVAIS | SENVEN-LÉHART | SQUIFFIEC | TRÉGLAMUS | TRÉGONNEAU | YVIAS

Mars 2025

La lettre agricole

**Guingamp
Paimpol**
AGGLOMÉRATION

LETTRE AUX AGRICULTEURS DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION

Guingamp-Paimpol Agglomération s'engage au quotidien aux côtés des agriculteurs du territoire par le soutien à l'installation agricole, la valorisation des débouchés locaux ou encore l'aide à la contractualisation des Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques (MAEC).

Cette lettre vous permet d'identifier les services dont vous pouvez bénéficier et de connaître les coordonnées de vos interlocuteurs.

Concernant les MAEC, le rôle de l'Agglomération est encadré par la DRAAF. Ainsi, une enveloppe budgétaire est attribuée à chaque territoire, avec une grille de priorisation des MAEC et des exploitations agricoles (JA, surface, etc) afin de respecter le budget imposé. En 2024, toutes les demandes d'engagement MAEC ont pu être satisfaites (sous réserve des résultats de l'instruction en cours par la DDTM). Pour 2025, nous ne connaissons pas encore les moyens financiers qui nous seront attribués par l'Etat. Il est important d'être réactif et de permettre à chacun une contractualisation dans les délais, c'est pourquoi cette première lettre agricole est dédiée principalement aux MAEC.

Christian Prigent, Vice-président Agriculture, Agroalimentaire, Alimentation, et Énergie

Bilan MAEC 2023-2024

Bilan de la contractualisation 2023 et 2024 sur l'ensemble de l'Agglomération :



140 contrats MAEC système, 8 977 ha soit 23.9% de la SAU de l'Agglomération



136 engagements en MAEC biodiversité, 849 ha soit 2.3% de la SAU de l'Agglomération



57 dossiers MAEC bocage soit 203 km de haies



Retombées économiques prévisionnelles de 9 877 781€ sur les 5 ans d'engagement.



www.guingamp-paimpol-agglo.bzh

Fin de la MAB—Aide au Maintien de l'Agriculture Biologique

L'engagement d'une MAEC peut être une alternative pour compenser la perte des aides liées au maintien de l'agriculture biologique. Pour les exploitations en grandes cultures ou en légumes de plein champ, les MAEC Eau peuvent être étudiées car les pratiques bio permettent d'atteindre les niveaux supérieurs de rémunération des MAEC Eau. Pour les élevages d'herbivores, les MAEC Autonomie fourragère sont adaptées aux systèmes herbagers biologiques. Les MAEC se cumulent avec le crédit d'impôt bio. Ce crédit d'impôt de 4 500€ est adapté à des fermes qui ont des petites surfaces ou qui ont choisi de ne pas faire de déclaration PAC. La transparence GAEC est possible jusqu'à 4 associés. Ce crédit d'impôt est cumulable avec les aides à la conversion à l'agriculture biologique (CAB) jusqu'à 5 000€ et avec toutes les autres MAEC sans plafond.

Diagnostic MAEC

Outil d'aide à la décision pour envisager les changements liés une contractualisation MAEC, le diagnostic est valable 2 ans et ne vaut pas engagement. Selon votre situation initiale vis-à-vis des contrats MAEC, vous pouvez bénéficier d'un diagnostic semi-collectif ou individuel.

Ce diagnostic est obligatoire pour tout engagement MAEC. Gratuit pour les agriculteurs, votre diagnostic est financé à 80% par la DRAAF ou l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et à 20% par l'Agglomération.

Processus : inscription dès que possible auprès de l'Agglomération qui vous adressera à un prestataire pour la réalisation d'un diagnostic système et/ou la prise d'un rendez-vous avec un technicien de l'Agglomération pour un diagnostic biodiversité (prairies et bocage).



MAEC 2023– 2027 : un contrat pour 5 ans

MESURES SYSTÈME

- 1 MAEC « HERBIVORES » :** autonomie alimentaire basée sur l'herbe
- 6 MAEC « EAU » :** diminution des intrants, couverture des sols et diversification des cultures
 - Réduction des herbicides
 - Couverture et réduction des herbicides
 - Réduction des pesticides
 - Couverture et réduction des pesticides
 - Réduction des herbicides et lutte biologique en arboriculture

- 1 MAEC « SOL » :** Semis direct sans labour

MESURES LOCALISÉES

- 5 MAEC « BIODIVERSITÉ » :**
 - Préservation des milieux humides
 - Protection des espèces
 - Maintien de l'ouverture des milieux
 - Création de prairie
 - Entretien durable du bocage

MAEC FORFAITAIRE REGIONALE

« Transition des pratiques » :

- Stratégie phytosanitaire : diminution de l'IFT sur 5 ans
- Bilan carbone



Plus d'infos en page 3

Tous les cahiers des charges MAEC impliquent une **journée de formation obligatoire** à réaliser au cours des **2 premières années d'engagement**. Pour les MAEC « Eau » et « Sol », il faut ajouter chaque année un **temps d'échange des pratiques** entre pairs.

Les cahiers des charges des mesures de la programmation 2023-2027 sont consultables sur le site de la DRAAF Bretagne : <https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/dispositif-regional-maec-2023-2027-a2678.html>

Rappel : la Région Bretagne accompagne un dispositif d'aide à la transition des pratiques (non cumulable avec les MAEC système)

→ MAEC forfaitaire « stratégie phytosanitaire » : réduction de l'IFT herbicides et de l'IFT hors herbicides de l'exploitation d'au moins 30%

→ MAEC forfaitaire « bilan carbone » amélioration d'au moins 15%

Un diagnostic initial doit être réalisé avant le 15/05 de l'année de l'engagement puis un plan d'actions est défini. Sur 5 ans, les résultats obtenus sont financés annuellement et jusqu'à 18 000€ au total.

Le dépôt des dossiers est ouvert à partir du 15/04 sur <https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/maec-forfaitaire-transition-des-pratiques/>

Les agriculteurs engagés en MAEC depuis 2023 reçoivent régulièrement de la part de l'Agglomération les informations nécessaires au respect de leur contrat : offres de formations MAEC, transmissions de documents à la DDTM (bilan IFT annuel), dates clefs du pâturage hivernal par exemple.

Vous pouvez contacter Anne Le Brigant pour toutes questions sur vos engagements MAEC et lui faire part de vos difficultés et /ou besoins au sujet des contrats MAEC.



A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to be 'Anne Le Brigant'.

Anne Le Brigant, technicienne agricole

Téléphone : 06 80 15 90 49

Courriel : a.lebrigant@guingamp-paimpol.bzh

Autres actions proposées en 2025 :

- L'Agglomération est engagée depuis plusieurs années dans un contrat de bassin versant sur les zones du Jaudy, Guindy, Bizien et Trieux. Dans ce cadre, des essais en zone côtière et des journées techniques à destination des agriculteurs sont organisés chaque année par notre prestataire la Chambre d'Agriculture. Vous trouverez le programme 2025 sur le site de l'Agglomération.
- Vous pouvez également bénéficier de journées techniques organisées par le Service Biodiversité- Environnement de l'Agglomération sur les bassins versants du Léguer, de l'Aulne, de l'Hyère et du Blavet :
 - Bout de champ autour d'un essai de sur-semis de légumineuses sur prairie par le GAB d'Armor en partenariat avec Lannion Trégor Communauté.
 - Mai 2025 : journée de terrain sur l'impact des pratiques agricoles sur les milieux naturels animée par Bretagne Vivante
 - Autres journées à venir

Si vous souhaitez y participer ou si vous voulez nous faire part d'un besoin de formation, merci de vous manifester auprès d'Anne Le Brigant, technicienne agricole à l'Agglomération par mail à a.lebrigant@guingamp-paimpol.bzh

Aides financières à destination des agriculteurs de l'Agglomération

→ **Aide à l'installation agricole** : aide forfaitaire de 2 500 € pour toute primo installation à titre principal. Attention, la demande de subvention doit être faite de préférence **avant** l'installation.

→ **Vous souhaitez développer vos débouchés locaux** :

L'Agglomération a créé un guide des producteurs en circuit court sur le territoire qui est diffusé largement.

De plus, l'Agglomération peut mettre en lien les producteurs locaux avec la restauration collective et privée du territoire.

→ **Vous avez un projet d'investissement lié à la transformation et à la commercialisation locale de vos productions. Une aide ou un conseil de Guingamp-Paimpol Agglomération est possible.**

Pour plus d'informations : contactez Marie Cosse, chargée de mission projet alimentaire territorial par téléphone au 06 08 74 92 36 ou par courriel : m.cosse@guingamp-paimpol.bzh

Retrouvez toutes les aides et accompagnements à destination des agriculteurs en scannant le QR code.



Vos interlocuteurs au sein du service Biodiversité Environnement de l'Agglomération :

- **La technicienne agricole** : à propos des contractualisation MAEC, du suivi de vos engagements et plus généralement de tout sujet agricole.
Contact : a.lebrigant@guingamp-paimpol.bzh / 06 80 15 90 49
- **Les techniciens bocage** : questions sur la MAEC bocage, les projets de plantation de haies et l'accompagnement des dossiers de déplacement de haie.
Contact : bocage@guingamp-paimpol.bzh / 06 49 44 39 76
- **Les techniciens rivière - GEMAPI** : questions sur les cours d'eau, les berges et les infrastructures sur cours d'eau (ponts, buses etc), la continuité écologique et les zones humides.
Contact : milieuxaquatiques@guingamp-paimpol.bzh / 06 81 58 71 81
- **Les techniciens biodiversité** sur les sites Natura 2000 et Espaces naturels
Contact : biodiversite.environnement@guingamp-paimpol.bzh / 02 96 13 59 59